Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le
ID : 093-229300082-20221117-2022_11_17_017-DE

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance
du 17 novembre 2022

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Molossi
M. Dallier donnant pouvoir à Mme Maroun
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet
Mme Ségura donnant pouvoir à M. Martin P-Y
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Monot

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le
ID : 093-229300082-20221117-2022_11_17_017-DE

seine·saint·denis
LE DÉPARTEMENT

Délibération n° 06-04 du 17 novembre 2022

NOUVELLE DONNE DES POLITIQUES D'INSERTION ET D'EMPLOI – ACTIONS EN FAVEUR DE L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI DES SÉQUANO-DIONYSIEN.NE.S DANS LES FILIÈRES EN RECRUTEMENTS – SUBVENTIONS 2022, CONVENTIONS ET AVENANTS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1er juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération de la Commission permanente n°I du 18 avril 2019,

Vu la convention signée en date du 19 mai 2022 avec l'association Astrolabe Formation PFD,

Vu la convention signée en date du 16 juin 2022 avec le Centre régional de formation professionnelle Île-de-France (Croix Rouge Française),

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE les subventions suivantes :

- 84 000 euros à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- 30 000 euros à l'association We Are All Builders
- 45 736 euros à Astrolabe Formation PFD
- 2 392 euros à Le Centre théâtre de l'Opprimé Augusto Boal
- 21 735 euros au Centre Régional de Formation Professionnelle Île-de-France de la Croix-Rouge
- 62 000 euros à Stelo Formation
- 120 000 euros à Aurore

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le
ID : 093-229300082-20221117-2022_11_17_017-DE

- APPROUVE les conventions à conclure avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, We Are All Builders, l'Afpa, Stelo Formation, Aurore, dont projets ci-annexés ;

- APPROUVE les avenants à conclure avec Astrolabe Formation PFD et le Centre Régional de Formation Professionnelle Île-de-France de la Croix-Rouge, dont projets ci-annexés ;

- AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer lesdits conventions et avenants, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Signé par : Olivier VEBER
Date : 22/11/2022
Qualité : Directeur Général des Services

Adopté à l'unanimité : ✔	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.